

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.048

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 juillet 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

ÉTAIT REPRÉSENTÉE :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Dominique BERGEROT.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACTUALISATION DE L'ACTIF TRANSFÉRÉ AU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE ROYAN ET BONNE ANSE, ET RÉGULARISATION DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPRIS AU BUDGET COMMUNAL

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : 2 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par délibération N°19/051 du 21 mars 2019, l'actif transféré au Syndicat Mixte des Ports de ROYAN et Bonne Anse a été arrêté à la somme de 30 723 361,72 €.

Après avoir analysé l'affectation de certaines dépenses (travaux sur le domaine public communal et non portuaire), il convient de conserver à l'actif de la commune un montant de 214 223,30 €, dont la répartition est la suivante :

- Voûtes du Port (bâtiments) : 107 676.30 €
- Conteneurs enterrés : 28 704,00 €
- Toilettes publiques : 77 843,00 €

Cette actualisation se fera par opération d'ordre non budgétaire.

Lors de la même délibération, il a été repris les excédents du compte de gestion de la régie du port de ROYAN (au 31/07/2017).

En investissement, l'excédent transféré à la commune était de + 28 445,81 €.

Or, il s'avère qu'un contrôle effectué à posteriori par Madame la Comptable Publique, fait ressortir des écritures comptables passées à tort lors de l'encaissement des cautions (bacs), pour un montant de 97 375 €.

Cette somme a participé, au fil des années, au résultat excédentaire d'investissement qui s'en trouve donc faussé.

Il convient donc de régulariser par opération d'ordre non budgétaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Comptable Publique à procéder à ces différentes opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le courrier du Trésor Public en date du 19 mai 2020,
- Vu l'état de l'actif au 31 décembre 2017,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Madame la Comptable Publique à effectuer les opérations suivantes :

. Actualisation de l'actif de la commune, par réintégration d'un montant de 214 223,20 € (Voûtes du Port, conteneurs enterrés et toilettes publiques).

. Régularisation du solde du compte 165 (cautions), par reprise d'un montant de 97 375 €, sur le compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

. Les différentes régularisations se font par opérations d'ordre non budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 03 août 2020

Le Maire,
Patrick MARENGO

Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



Pour nous joindre : Références

Tél : 05 46 23 54 50

Courriel : christine.perez@dgifp.finances.gouv.fr
sur rendez-vous du lundi au vendredi

LA COMPTABLE PUBLIQUE
à
Monsieur le MAIRE DE ROYAN

OBJET : REGIE DU PORT DE ROYAN

Suite à la vérification de la régie de la criée et des écritures comptables depuis 2008, j'ai constaté qu'une partie des cautions enregistrées pour les bacs au 165 étaient fictives, elles n'ont, en effet, pas donné lieu à versements .

Il avait été créé une régie de recettes et d'avances. Mensuellement, étaient constatées des émissions de factures de cautions et en même temps un retour des bacs sous forme d'avoir. Mais, aucun versement réel n'a été effectué par les usagers qui retiraient les bacs.

Le régisseur a reçu un versement de 40 000€ sur son compte DFT au titre de l'avance. Au fur et à mesure des exercices, des opérations budgétaires ont été initiées. Les titres ont été soldés par cette avance

En 2015, mon prédécesseur a demandé que les opérations soient comptabilisées annuellement, le régisseur a continué à régler les titres.

Il ne peut donc plus à ce jour verser les recettes réelles qu'ils encaissent (vente glace....) car il n'a plus les fonds sur son compte pour le faire.

Le compte 165 « cautions » donc le solde est de 143 760.46 € comprend une somme de 97 375 € purement fictive, le reste correspondant à des cautions réellement encaissées

Je souligne que cette somme a participé au fil des années au résultat d'investissement qui s'en trouve donc faussé.

Cependant, je propose de régulariser le compte 165 par une opération d'ordre non budgétaire. Pour ce faire, il conviendra de prendre une délibération m'autorisant à réaliser l'opération par une reprise de la somme sur le compte 1068

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées



C.PEREZ

PROPRIETE SYNDICAT MIXTE

ANNEE	INTITULES												
	PONTONS ANCIENS BASSINS	PASSERELLES PORT PECHE	STATION CARBURANT (ANCIENNE)	ELEVATEUR BATEAUX	BORNES A EAU	CRIEE	CHARIOT TOYOTA	DRAGUE	RELAJ DRAGAGE	PORTAIL ELEVATEUR (CONTR. ACCES)	MACHNE A GLACE	BORNES ACCES PARK. PORT	PONTONS
2001	3 556 261,33 €		12 716,46 €	9 625,03 €	9 845,16 €	GRUES 30 099,54 €	21 650,98 €	632 301,75 €	197 586,16 €	9 558,06 €	9 964,83 €	11 031,21 €	3 035,78 €
2002									8 953,62 €				
2003									263,00 €				
2004						PORTE COMAROY 1 913,60 €							
2005													
2006													
2007													Ponton G 119 657,40 €
2008												Contrôle accès 2 733,00 €	Quai sablier 50,00 €
2009													
2010													
2011													
2012													Accueil 104 688,52 € Divers
2013												Barrière Sabliers 3 937,59 €	202 886,72 € 56 873,17 €
2014	N°7 : 51.635,81 € N°9 : 50.013,40 €	29 415,65 €											
2015	N°7 : 17.990,45 € N°9 : 16.460,85 €	8 419,35 €											
Ponton Elev.	20 891,55 €												
2016													
2017	N°8 : 98.664,00 € N°6 : 31.331,00 €												
2018	N°6 : 105.370,00 €												
	3 843 248,39 €	37 835,00 €	12 716,46 €	9 625,03 €	9 845,16 €	32 013,14 €	21 650,98 €	632 301,75 €	206 802,78 €	9 558,06 €	9 964,83 €	17 701,80 €	487 191,59 €

3 948 618,39 €

PROPRIETE DEPARTEMENT

SOUS-TOTAL	ANNEE	INTITULES										
		ANCIEN PORT PLAISANCE	CAPITAINERIE	BUREAUX ADMINISTRATIFS BLOCKHAUS	BUREAUX SABLIERS	SANITAIRES VOUTES (port)	SANITAIRES DIGUE EST	PORT PECHE COMMERCE	CALE DES BACS	CRIEE	PARKING NV, PORT	NV.PORT
4 503 576,29 €	2001	1 545 481,92 €	313 892,53 €	125 176,51 €	36 587,76 €	100 616,35 €		4 284 601,97 €	858 787,02 €	2 739 493,27 €	138 168,78 €	5 162 148,69 €
10 888,46 €	2002									55 729,61 €		
263,00 €	2003											
12 850,49 €	2004		22 580,77 €						13 861,43 €			
277 354,99 €	2005		731 523,02 €		3 617,77 €				16 473,02 €			
3 328,35 €	2006		36 453,81 €						2 759,32 €			
330 281,92 €	2007		907,76 €									
5 175 021,46 €	2008											
406 517,64 €	2009											
6 181,40 €	2010											
48 694,27 €	2011											
462 351,38 €	2012											
61 430,76 €	2013											
131 064,86 €	2014					2 790,00 €						
427 512,20 €	2015					129 426,61 €						
185 750,00 €	2016					20 075,54 €				9 680,00 €		
129 995,00 €	2017											
12 173 162,47 €		1 545 481,92 €	1 105 357,89 €	125 176,51 €	40 205,53 €	252 908,50 €	33 093,77 €	4 284 601,97 €	858 787,02 €	2 804 902,88 €	138 168,78 €	5 162 148,69 €

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE "VILLE" A TRANSFERER AU 31 DECEMBRE 2017

PROPRIETE VILLE

ANNEE	INTITULES			SOUS-TOTAL	TOTAL GENERAL
	VOUTES	CONTENEURS ENTERRES	WC PUBLICS		
2001	83 226,68 €			83 226,68 €	19 966 036,38 €
2002					85 622,11 €
2003	2 943,36 €		47 670,00 €	50 613,36 €	721 909,91 €
2004					143 099,35 €
2005					1 147 213,13 €
2006	5 114,42 €			5 114,42 €	50 633,22 €
2007					338 828,30 €
2008		28 704,00 €		28 704,00 €	5 247 409,48 €
2009					411 882,53 €
2010					6 181,40 €
2011					51 569,22 €
2012					1 164 257,48 €
2013	Le Dauphin 3 699,84 €			3 699,84 €	309 560,00 €
2014				- €	133 854,86 €
2015	Le Dauphin 6 187,00 €		Voûtes 30 173,00 €	36 360,00 €	593 298,81 €
2016	Seudrimmo 6 505,00 €			6 505,00 €	222 010,54 €
2017				- €	- €
				- €	129 995,00 €
				- €	
	107 676,30 €	28 704,00 €	77 843,00 €	214 223,30 €	30 723 361,72 €